

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 08/01/2019 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est

NOR : JUSF1900943A

Le directeur interrégional de la DIRPJJ Grand Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) - Syndicat National des Psychologues (SNP) :

- Titulaires : DELVALLEZ Joffrey
HUMBERT Olivier
- Suppléants : RIGAUT Guillaume
ZAIL Tarik

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :

- Titulaires : SELVANAYAGOM Victoire
PERRIN Stéphane
SCHOTT Jennifer
- Suppléants : ROUSSEL Martin
ZETER Lucie
HNIENE Slimane

Pour le Syndicat national Force Ouvrière – Protection judiciaire de la jeunesse (SN FO PJJ) :

- Titulaires : GROSS Christophe
- Suppléants : BELLEIL Frank

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : TORO Agnès
MARQUIS Loic
MUNIER Christine
- Suppléants : FREULET Fabien
COUVREUR Jennifer
CHAZAL Laurence

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : YAHIAOUI Wissal
- Suppléants : BREIT Christophe

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 08/01/2019

Le directeur interrégional de la PJJ du
Grand Est

Le Directeur Interrégional
GRAND EST
Laurent GREGOIRE